

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE CCAS D'AVERMES



CONSEIL D'ADMINISTRATION 18 JANVIER 2023

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

La Loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du DOB des CCAS.

En référence à l'article L2312-1 du CGCT modifié par ladite loi il est en effet précisé que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) et le vote du budget ne peuvent pas avoir lieu dans la même séance. Effectivement, le DOB doit éclairer les administrateurs sur les orientations budgétaires de l'exercice envisagées, sur les projets et les évolutions de la situation financière du CCAS préalablement au vote du budget primitif.

PREAMBULE

Le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

• Ses missions obligatoires sont :

- L'aide sociale légale : participation à l'instruction des demandes d'aides sociales légales, recueil des informations nécessaires à l'établissement matériel du dossier, transmission à l'autorité compétente : Conseil Départemental, Caisse d'Allocations Familiales, Préfecture ou autre organisme partenaire local.

- l'analyse annuelle des besoins sociaux de l'ensemble de la population, et notamment des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficultés.

- La tenue à jour d'un fichier des bénéficiaires de l'aide sociale légale ou facultative.

- L'exercice d'une action générale de prévention et de développement social dans la commune en étroite liaison avec les institutions publiques et privées.

• Ses missions facultatives sont :

- La possibilité d'intervenir sous forme de prestations (crèche, cantine, accueil de loisirs, bons de transports bénéficiaires CSS, téléassistance, BAFA, énergie, logement, santé et autres difficultés de la vie courante)

- La création et la gestion de services et établissements sociaux et médico-sociaux (dépourvus de la personnalité juridique).

• Une mission d'accompagnement, d'information et d'orientation (AIO)

LE CCAS D'AVERMES

Le présent rapport a pour objet la présentation des actions menées par le CCAS sur l'année 2022 à travers les dépenses et recettes du budget principal du CCAS mais aussi du budget annexe de la Résidence du Parc, puis de présenter les orientations budgétaires 2023 en lien avec les actions envisagées par le CCAS sur l'année 2023.

I. Les actions 2022 du CCAS

A/ Les aides

- Première nécessité : alimentation dont Banque Alimentaire depuis mai 2016
- Transport : accès au tarif social et prise en charge pour les bénéficiaires de la C2S
- Logement : assurance habitation, loyer....
- Petite-enfance, enfance, jeunesse : restauration scolaire, périscolaire, crèche et BAFA
- Personnes âgées : téléassistance, repas des aînés, colis à domicile, canicule
- Récapitulatif des aides attribuées en 2022 et typologie des familles

B/ Accompagnement-information -orientation

- Personne âgée
- Logement
- Domiciliation

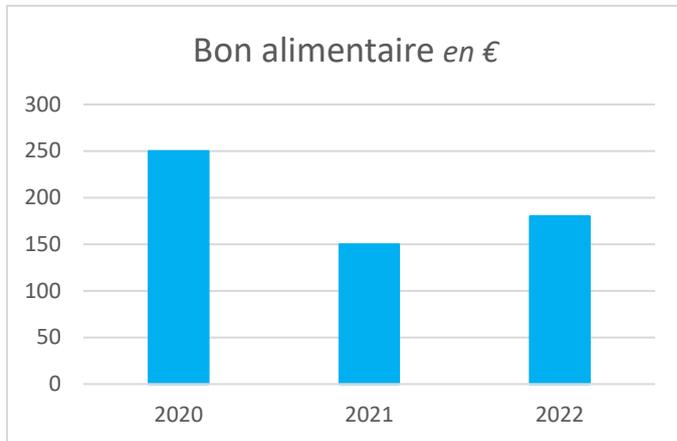
II. Les actions 2022 de la résidence du Parc

III. Présentation des orientations budgétaires pour l'année 2023

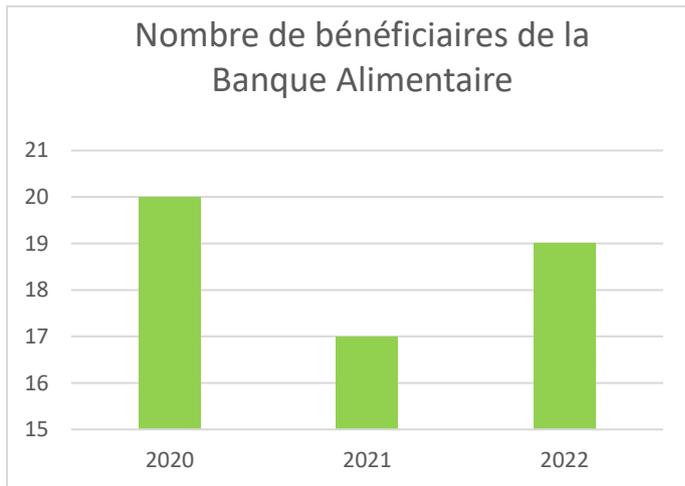
I. LES ACTIONS 2022 DU CCAS

A/ Les aides

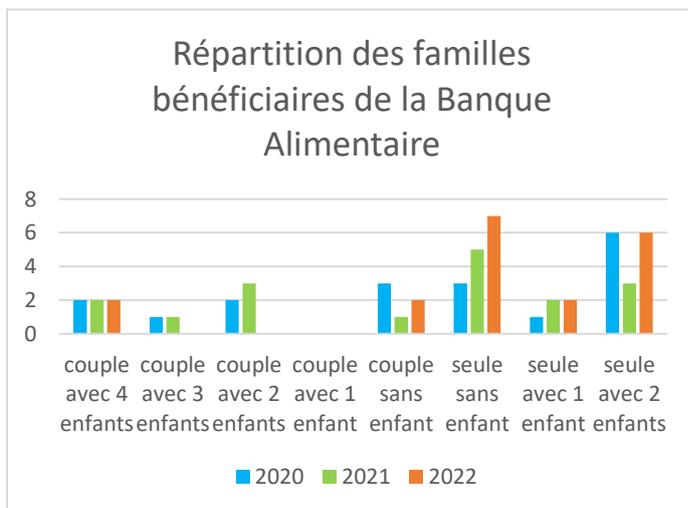
- Première nécessité :



Les bons alimentaires tendent à diminuer avec l'accès à la Banque Alimentaire. L'octroi d'un bon alimentaire se fait pour une personne dont le besoin est urgent.

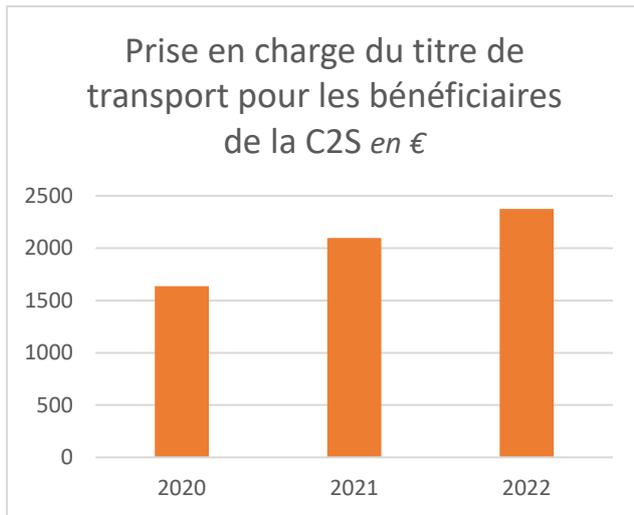


Concernant la Banque Alimentaire pour l'année 2022, les 19 familles bénéficiaires concernées n'ont pas fait l'objet de distributions sur toute l'année. Parmi les bénéficiaires, des familles ont ainsi eu un besoin sur un temps donné.



Le public concerné sur l'année 2022 est diversifié : en effet il y a des couples avec enfants, des couples sans enfant, des familles monoparentales et des personnes seules.

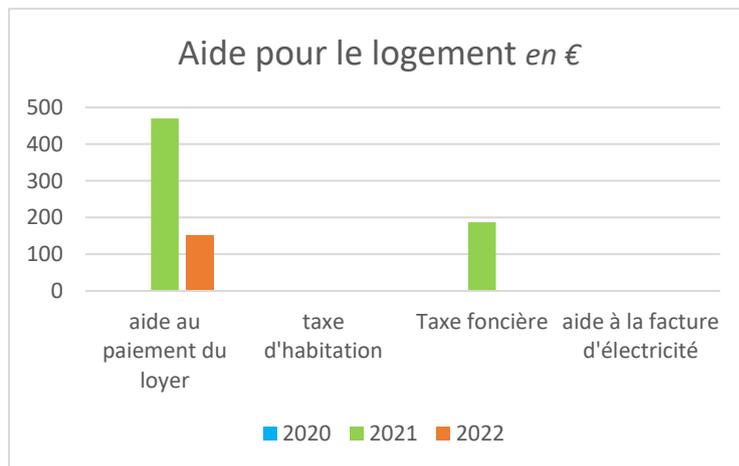
• Transport :



Depuis 2021, on constate une augmentation du nombre de bénéficiaires. Cette augmentation peut s'expliquer par la communication du CCAS sur cette action auprès des partenaires. Les personnes qui peuvent bénéficier du tarif social (13,90€) sont 45 en 2022 contre 38 en 2021.

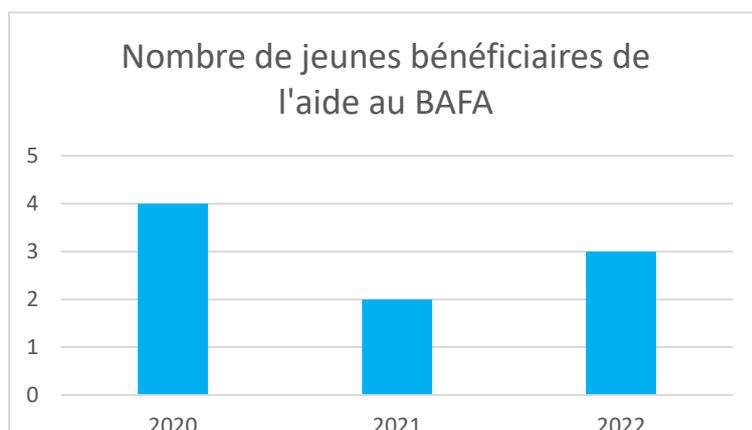
Les membres du Conseil d'Administration souhaitent favoriser la mobilité de ces publics par la prise en charge des frais de transports en commun des bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (C2S) soit 9,40€ sur les 13,90€.

• Logement :



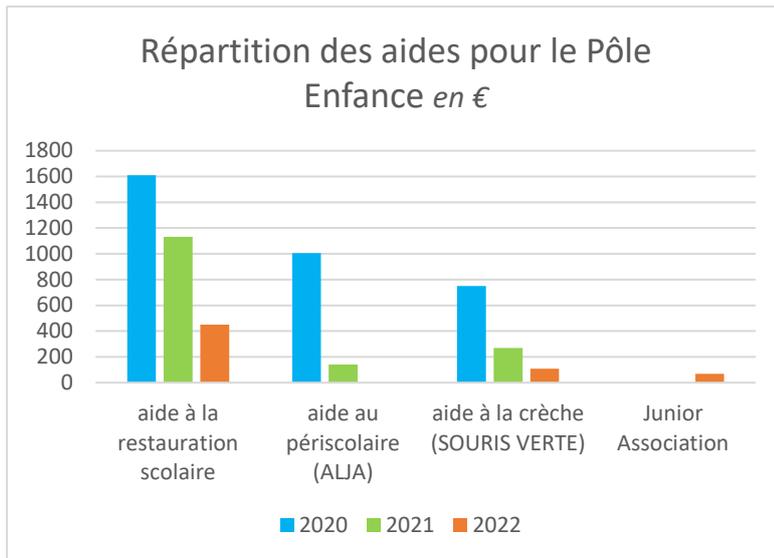
En 2022, nous avons aidé une seule famille concernant le logement.

• Petite enfance, enfance, jeunesse :

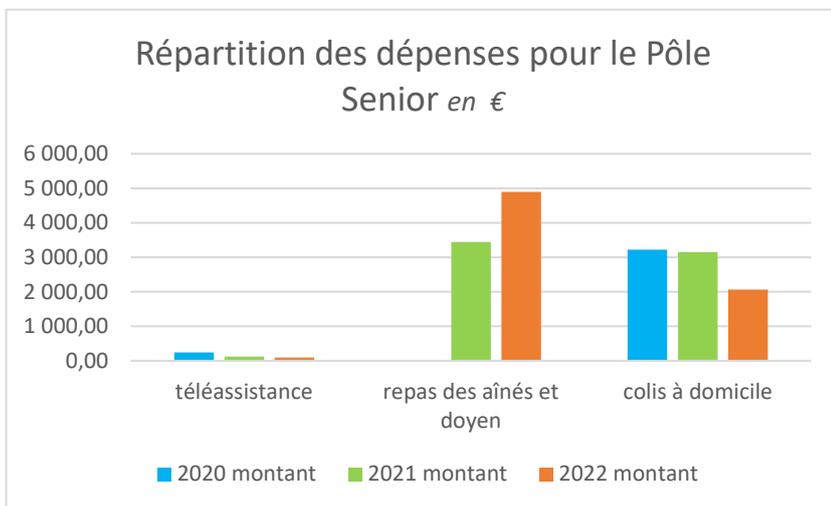


Pour l'année 2022, 3 jeunes ont pu bénéficier de l'aide de la Région et du CCAS en partenariat avec la Banque Alimentaire. Depuis l'été 2022, la Région a cessé cette aide mais le CCAS continue d'apporter son soutien.

Le coût total de la prise en charge BAFA pour le CCAS pour l'année 2022 est de 965€. Deux jeunes sur les 3 ont commencé la session 1 du BAFA.



Le CCAS soutient les familles notamment pour l'accès des enfants à une alimentation équilibrée qui passe par la prise en charge des frais de cantine scolaire mais également pour l'accès aux services publics payants avec une prise en charge des frais de crèche ou du périscolaire. En outre, le CCAS soutient les familles en prenant en charge une partie des frais de séjour organisé par la Junior Association pour les jeunes qui y en sont membres.

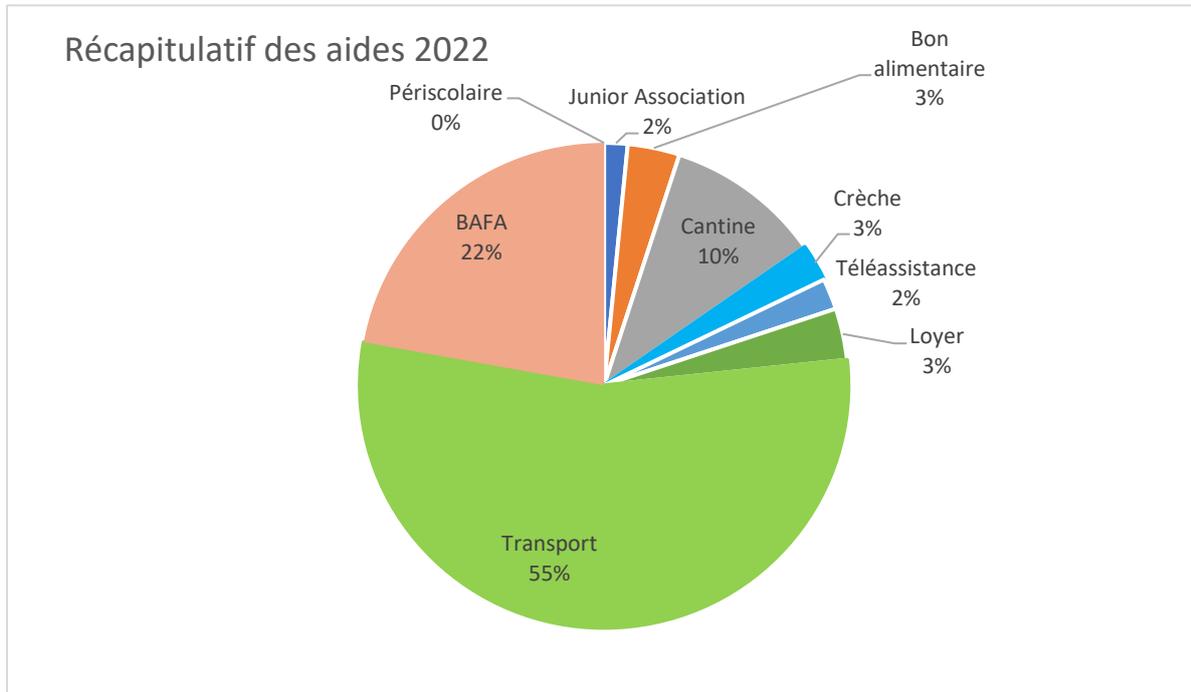


Depuis 2021, l'âge du repas des aînés est passé de 65 ans à 67 ans. En 2022, on constate une augmentation du coût du repas.

S'agissant des colis à domicile pour les personnes de + de 80ans qui ne participent pas au repas des aînés, la distribution se fait sur inscription depuis la crise sanitaire.

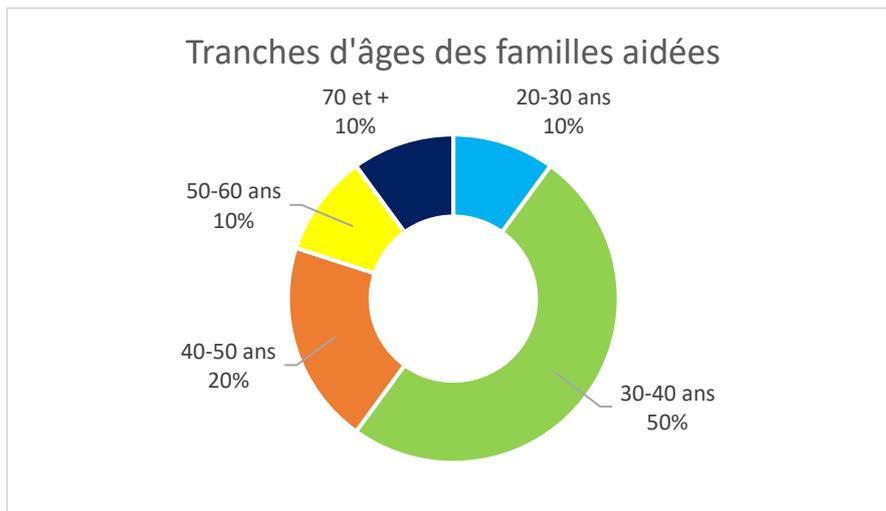
Enfin, s'agissant de la téléassistance, très peu de dépense n'a été nécessaire en 2022.

• Récapitulatif des aides attribuées en 2022 :

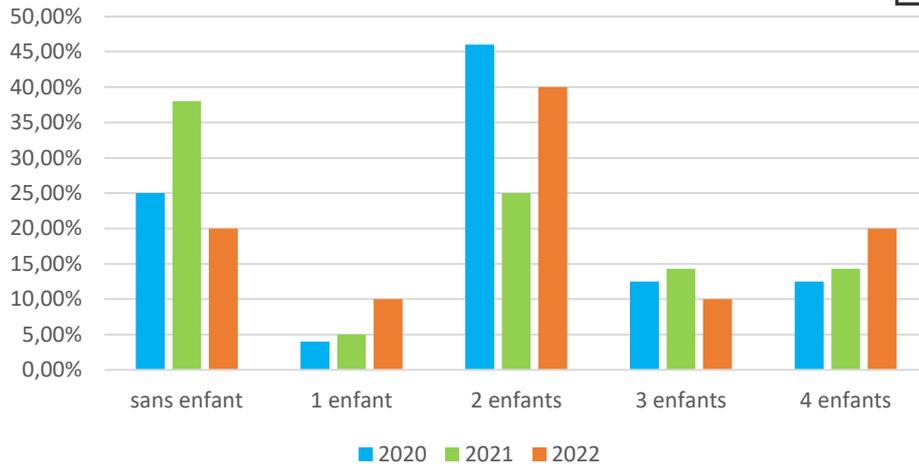


Le récapitulatif des aides attribuées en 2022 montre que la part des dépenses concerne essentiellement le soutien aux familles pour les frais de cantine scolaire.

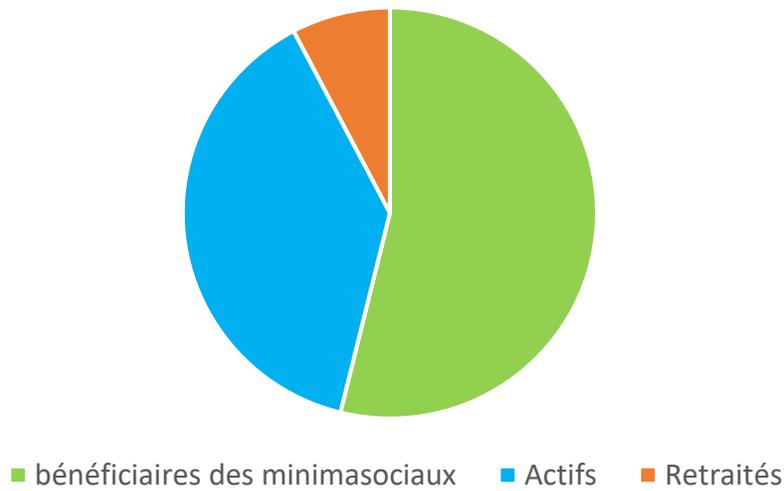
• Typologie des familles :



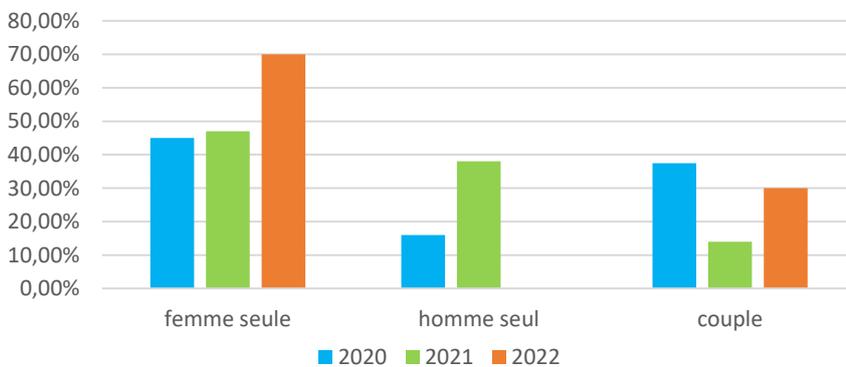
Nombre d'enfant par famille



Statut professionnel des bénéficiaires



Situation familiale des familles aidées



Le public type accompagné par le CCAS est essentiellement féminin, bénéficiaire des minima sociaux et avec des enfants.

B/ Accompagnement-information -orientation

Le CCAS assure une mission d’AIO au quotidien en lien avec les partenaires.

Dans ce contexte, la signature via l’Union départementale des CCAS de premières conventions en décembre 2013 avec la CPAM puis avec ENGIE et la Banque de France permet ainsi d’approfondir l’accompagnement individuel en réponse au besoin.

Ce partenariat s’est poursuivi avec la Banque Alimentaire depuis mais 2016 puis avec la Caisse d’Allocations Familiales depuis 2019 dans le cadre de l’aide au BAFA à destination des jeunes Avernois.

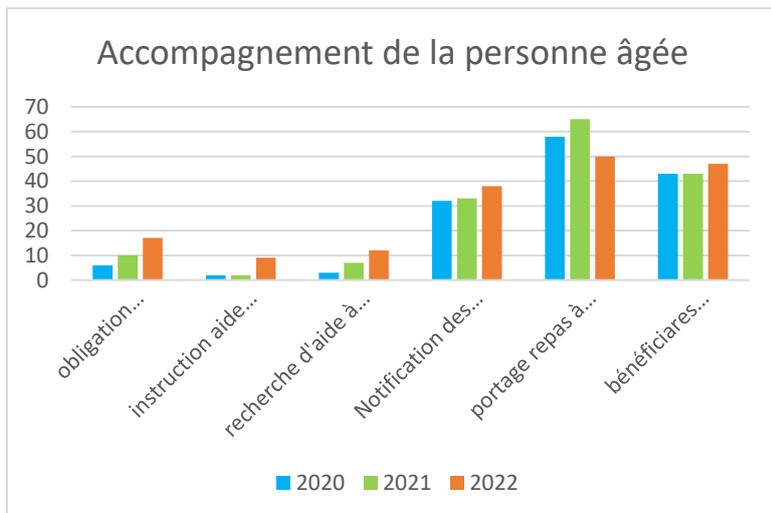
La modernisation des administrations supprimant les accueils physiques et/ou les démarches papiers participe à augmenter la fracture numérique. Pour ce faire, le CCAS d’Avermes a souhaité maintenir les liens de proximité et a mis en place des permanences afin d’accompagner la population dans les démarches dématérialisées. Cela a permis par ailleurs de préserver le lien avec les partenaires tels que la CPAM, le Trésor public, la CAF...

Une conseillère numérique a également été recrutée par la communauté d’agglomération et propose des actions sur les communes d’Avermes, Moulins et Yzeure.

Le CCAS travaille aussi en partenariat avec la Maison des Solidarités Départementales et une convention de partenariat avec le Conseil Départemental a été signée en 2021 relative à la mise en place du premier accueil universel et du premier accueil social inconditionnel de proximité issue du Plan Pauvreté.

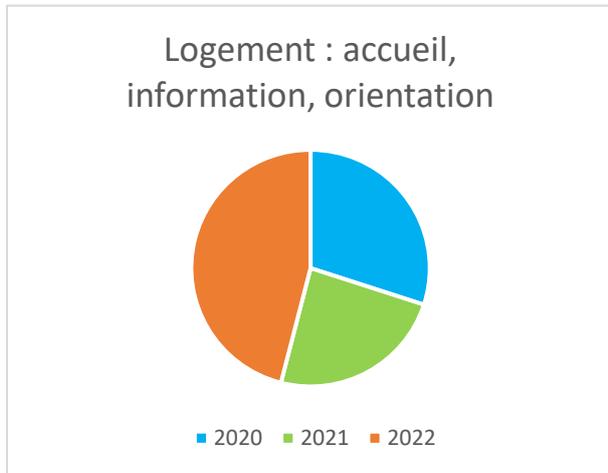
En outre, afin de permettre à tous l’accès à une mutuelle, le CCAS a conclu une convention avec une mutuelle qui organise des permanences mensuelles : il s’agit de Mutuale. La communauté d’agglomération a elle aussi mis en place en 2021 une mutuelle communautaire, la mutuelle Just.

• Personne âgée :



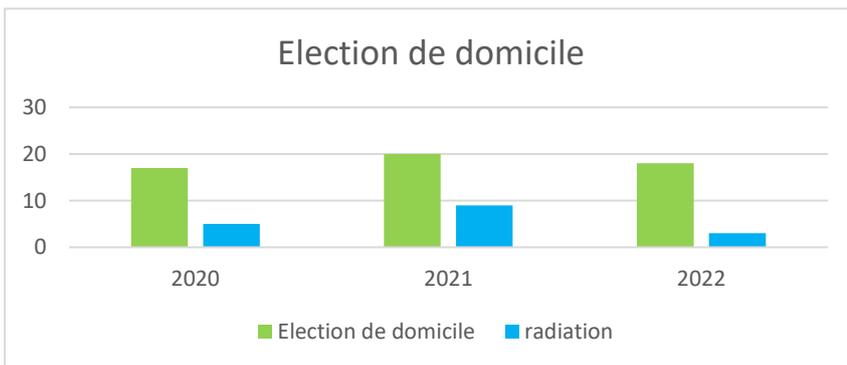
L’accompagnement de la personne âgée reste un axe fort du CCAS qui se développe au fur et à mesure des années notamment sur le logement, l’obligation alimentaire, la recherche d’aides à domicile. Des actions de prévention routière ont également été proposées au profit des Séniors.

• Logement :



Le CCAS, de par ses partenariats privilégiés avec les bailleurs sociaux, permet un accompagnement des personnes en recherche de logement social. En effet, nous aidons dans l’instruction de la demande via formulaire papier ou numérique de demande unique de logement social. A la suite de cette demande, nous pouvons orienter les familles auprès des bailleurs et de ce fait répondre à leurs besoins de logement.

• Domiciliation :



En 2021, le nombre d’élections de domicile était plus important compte tenu de l’accueil des familles en hébergement d’urgence. Depuis le départ de ces familles, le nombre de domiciliés reste stable.

II. LES ACTIONS 2022 DE LA RESIDENCE DU PARC

Concernant les demandes, 16 dossiers sont passés en commission dont 3 dossiers refusés. La moyenne d'âge des demandeurs est de 85 ans. L'âge moyen des résidents est de 80 ans.

En 2022, le plus long séjour est de 1 an et 9 mois, le plus court séjour est de 3 mois et 28 jours.

Depuis Janvier 2022, la Résidence du Parc a eu 8 entrées et 3 sorties. On comptabilise à ce jour 17 résidents et 18 logements occupés sur les 22 logements disponibles.

L'offre d'animation s'est développée notamment avec des échanges intergénérationnels avec la Junior Association, la crèche, une classe de CM2 de Jean-Moulin et le Relais Petite Enfance.

Les agents de par leurs expériences personnelles et professionnelles proposent des animations tel que du jardinage, cuisine, karaoké, massage etc. L'équipe de bénévoles continue de proposer différents ateliers comme le tricot, ateliers manuels, des ateliers cuisine etc.

Le bien-être des résidents est notre préoccupation et c'est pourquoi, les agents ont recensé les envies en termes d'animation pour l'année 2023. Nous allons donc mettre l'accent sur des sorties sur l'extérieur (bowling, cinéma, pique-nique etc.). Les résidents apprécient les rencontres intergénérationnelles ; nous souhaitons continuer les échanges avec la salle des jeunes, la crèche et le Relais Petite Enfance.

PHOTOGRAPHIES ILLUSTRATIVES DE L'ANNEE 2022



Repas des aînés du 19 Novembre 2022



Divers animations et repas à la Résidence du Parc.

DES ELEMENTS DE RAPPEL CCAS

BP 2022	
Fonctionnement	Investissement
406 553€	23 643€

Le budget principal en fonctionnement a un excédent prévisionnel de 2875,77€ pour 2022.

Le budget principal a un excédent d'investissement prévisionnel de 7667 € pour 2022.

La participation communale s'élève à 204 000€ pour l'année 2022.

L'année 2022 a été marquée par l'augmentation des charges de personnel du CCAS due notamment à la revalorisation du point d'indice à partir de juillet 2022 et à la fin des contrats aidés du personnel de la résidence.

DES ELEMENTS DE RAPPEL RESIDENCE DU PARC

BP 2022	
Fonctionnement	Investissement
381 991€	10 557€

Le budget annexe en fonctionnement a un excédent prévisionnel de 32 790,01€ pour 2022.

Le budget annexe a un excédent d'investissement prévisionnel de 11 178€ pour 2022.

La subvention du CCAS pour l'année 2022 s'élève à 108 797€

L'année 2022 a été marquée par l'augmentation du coût de l'énergie en cours d'année.

III. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

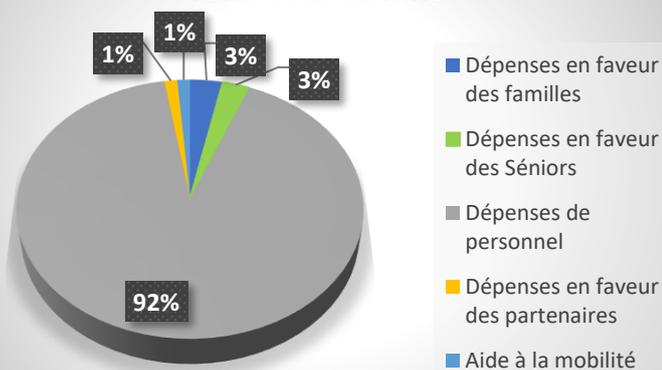
Les orientations du budget principal 2023 du CCAS se répartissent comme suit :

Au vu de la présentation du rapport d'activités du CCAS pour l'année 2022 présenté ci-avant, il est proposé de maintenir les actions présentées afin de pérenniser le service à la population assuré par le CCAS.

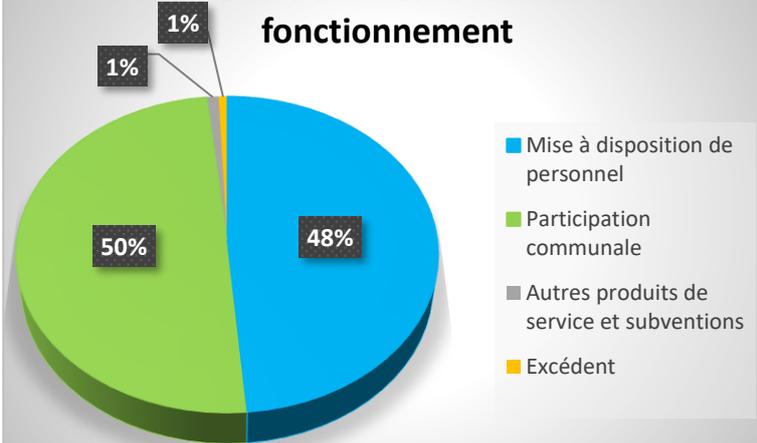
Sont ainsi envisagées pour 2023 en fonctionnement, de poursuivre les actions courantes et de prendre en compte l'augmentation des charges de personnel à effectif constant compte tenu de la fin des contrats aidés dont bénéficiaient le CCAS et de la revalorisation du point d'indice. La participation de la commune est estimée à 200 000€.

Orientations du fonctionnement 2023 :

Orientations des dépenses de fonctionnement



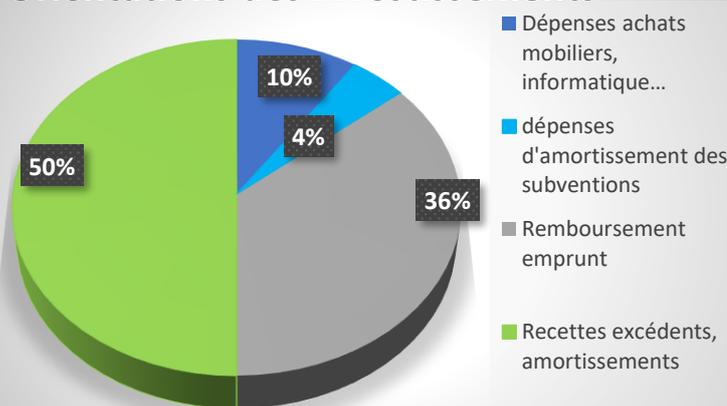
Orientations des recettes de fonctionnement



En investissement, les dépenses concernent l'achat de mobiliers et/ou d'informatique mais également les amortissements des subventions et le remboursement de l'emprunt. En recettes, il s'agit de l'excédent et des amortissements du mobilier.

Orientations de l'investissement 2023 :

Orientations des investissements



Les orientations du budget annexe 2023 du CCAS se répartissent comme suit :

La Résidence Autonomie (RA) étant ouverte depuis le 1^{er} mars 2021, le budget annexe de la RA prévoira notamment les dépenses suivantes :

- Au titre des charges à caractère général, seront inscrits le remboursement des frais généraux à la commune dont les frais d'alimentation en lien avec les repas confectionnés par la cuisine centrale au profit des résidents, ainsi que les frais résultants des dépenses courantes (abonnements téléphonie, maintenance, électricité, eau assainissement...) et le loyer dû à Assemblia.

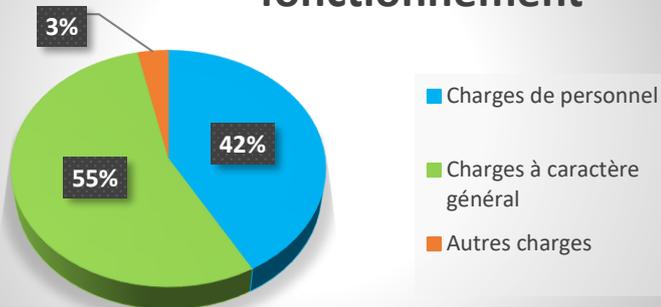
A ce titre, il convient de noter que les frais d'énergie sont en forte augmentation ainsi que les autres charges qui subissent une forte inflation et que cela nécessite une légère augmentation de la tarification de la résidence.

- Au titre des charges de personnel, sera inscrit le remboursement au CCAS du coût du personnel affecté à l'établissement.
- Au titre des autres charges, seront inscrites les dépenses afférentes aux produits d'entretien, à l'abonnement à la Montagne et aux les fournitures d'atelier et de petits équipements.

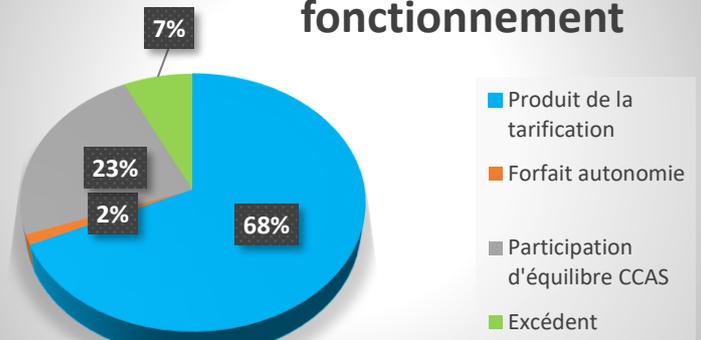
En recettes seront inscrits :

- Les produits à la charge de l'utilisateur (loyer, charges locatives, repas, laverie)
- La participation d'équilibre du CCAS et le forfait autonomie
- L'excédent

Orientations dépenses de fonctionnement



Orientations recettes de fonctionnement



En investissement, sont prévues comme dépenses le remboursement des cautions pour les résidents sortants mais également des frais d'équipements de la résidence (salon de jardin, bibliothèque...) et en recettes les dépôts de cautions pour les résidents entrants.

Orientations investissement

